



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		12 631
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				12 631
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				6 545
Impôts, taxes et versements assimilés				365
dont TP/CFE, CVAE				365
Total des charges d'exploitation (II)				6 910
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				5 721
Produits et charges divers	Impôts sur les bénéfices (VII)			858
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				4 863

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	4 863	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	4 863	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	4 863	

Conforme à l'original

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	850	850	0
TOTAL I (5)	850	850	0
2 - Actif circulant			
Disponibilités	6 388		6 388
TOTAL II	6 388		6 388
TOTAL GENERAL (I + II)	7 238	850	6 388

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	300
Réserve légale	30
Report à nouveau	337
Résultat de l'exercice	4 863
TOTAL I	5 530
3 - Dettes	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	858
TOTAL III	858
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 388

Conforme à
l'original
le gérant





A.G.P.S.

Administration – Gestion – Prestations – Secrétariat

Société à Responsabilité Limitée au capital de 300 euros

3, place du Château Joly – 13002 MARSEILLE

RCS Marseille 750 353 088

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, et le 3 février à 18 h,
les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation de
la gérance

Sont présents ou représentés :

Mr Alain RICO pour 150 parts

Mme Josette ALBERTIN pour 150 parts

soit -----
300 parts
=====

sur un total de 300 parts composant le capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain RICO qui dépose sur le bureau et
met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation
- les comptes annuels
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président au vu de la feuille de présence, constate que l'assemblée peut valablement
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2022 et de l'affectation du résultat.
- Décision de la mise en distribution d'un dividende de 4.800 euros

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions
suivantes figurant à l'ordre du jour :

JA

AR

